

## Procès-verbal n°39 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	02/06/23
À :	10h Dématérialise
Présidence :	M. Daniel OLIVET
Présents :	Mmes Martine JOLY, Nadine GRECO Mrs Sauveur ROMAGNOLE, Jean-Pierre RIEU, Denis LASGOUTE
Absent excusé :	Mrs. Didier CASANADA,

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

**Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.**

**A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).**

### Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 38 de la réunion du 26/05/2023.

### Championnat U12/U13

#### UTILISATION DE LA FMI

**LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".**

**Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.**

**En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.**

#### RAPPEL TRES IMPORTANT SAISON 2023/2024

Pour la saison 2023/2024 les clubs qui évolueront en U12/U13 D1 devront obligatoirement avoir un éducateur titulaire du module de la catégorie, à DEFAUT le club sera pénalisé de retrait de point au classement à chaque journée en infraction. (Art.10 des RG District)

**Le complément U13 à 8 pour la Saison 2023/2024 (montée /descente) D1-D2-D3 Composition des Poules, peut être consulté : Procès -Verbaux, Foot Animation, publié le 31/03**

#### FMI Manquante/Non parvenue :

##### U12 U13 DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match n° 25502487 : VAUVERT FC 1 – QUISSAC GC 1 du 20.05.23

La Commission,

Constatant l'absence de feuille de match (numérique et papier) à ce jour pour la rencontre en rubrique,

Agissant sur le fondement de l'article 72 alinéa 6 des RG du district Gard Lozère :

« Art. 72 - Feuille de match

(...)



5. Le Club ne se conformant pas à ces dispositions est passible de la sanction prévue à l'article 53 des présents règlements.

6. Qu'elle soit sous forme numérique (FMI) ou papier, la non-transmission de la feuille de match dans les 15 jours suivant la rencontre, entrainera, outre l'amende prévue à l'alinéa précédent, la perte du match par pénalité au Club responsable, sauf cas de force majeure dûment constaté par la Commission compétente.  
(...) »,

Dit match perdu par pénalité à **VAUVERT FC (équipe recevante)**

**Débit : 100 € pour absence de feuille de match (art 53 et 72 des RG du district Gard Lozère)**

**Retour Commission Appel :**

Dossier : 2022 /2023 N° 24

**Match 25502115 E CALVISSON VAUNAGE/E PAYS D'UZES U13/U12 Départemental 1**

Appel en date du 3 Mai 2023 d'une décision de la CSR PV N°34 du 24 Avril 2023 publié le 26/04/2023.

« **Confirme** le résultat acquis sur le terrain E Calvisson Vaunage 2 - E Pays d'Uzès 0 transmet le dossier à la commission concernée. »

**INFO CLUB**

**\*\*\*Championnat U14 TERRITOIRE GARD\*\*\***

**Engagements pour 2023/2024**

- Les engagements concernant la catégorie U14 TERRITOIRE pour la saison 2023/2024 seront ouvertes aux équipes ayant participé aux Championnats 2022/2023 U13 D1 NIVEAU 1 et U13 INTER DISTRICT.

- Une seule équipe par club peut s'engager

- Obligation d'engager une équipe U13 pour la saison 2023/2024 (et d'y participer jusqu'à son terme).

- L'éducateur responsable se doit d'être détenteur du module U15 à minima et sous licence « Animateur »

- La participation des licenciés U12 est interdite.

- L'article 155 des RG FFF sera appliqué concernant la mixité.

- LE NOMBRE DE MUTES EST FIXE A 4 DONT UN HORS PERIODE.

- LA DATE BUTOIR POUR LES ENGAGEMENTS EST LE 16 AOUT 2023.

AU DELA DE CETTE DATE, LES ENGAGEMENTS NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE, LES PLACES VACANTES NE SERONT PAS COMBLEES OU OFFERTES A UN AUTRE CLUB.



**LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION"**

**Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.**

*En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.*

**Dossier transmis à la CSR**

N°25787101

Finale Jean Pierre ROUX du 20 mai OL UZES

Foot Animation - U10 à U10/U11

**RAPPEL TRES IMPORTANT SAISON 2023/2024**

Pour la saison 2023/2024 les clubs qui évolueront en **U10/U11 et U10 ELITE** devront obligatoirement avoir un éducateur titulaire du module de la catégorie, à **DEFAUT** le club ne pourra pas prétendre jouer en ELITE.

Foot Animation - U6 à U8/U9

**RAPPEL TRES IMPORTANT SAISON 2023/2024**

Pour la saison 2023/2024 les clubs qui évolueront en **U8/U9 – U8 – U6/U7 ELITE** devront obligatoirement avoir un éducateur titulaire du module de la catégorie, à **DEFAUT** le club ne pourra pas prétendre jouer en ELITE.

**Journée Nationale des Débutants U7 à Poulx le Samedi 27 Mai**

16 Equipes présentes (98 enfants) à Poulx organisée par la FFF et le District Gard/Lozère.

La commission Foot Animation remercie :

- Mr. Lionel ROCHETTE, C.T.D. D.A.P. Et les Membres de la Commission Technique présents
- Mme Marie COLLAVOLI, de la Commission des Arbitres
- Mr Daniel OLIVET de la Commission Foot Animation
- Le club de POULX et ses Dirigeants pour son accueil
- Remerciement aussi les éducateurs et les parents des clubs présents pour cette manifestation.

Foot Animation - FEMININES

**FINALE GARDOISE U12/U13 F**

La Finale Gardoise U12/U13 F : ES Marguerittes 1 / N Métropole 6

Félicitations à l'équipe de FF N. METROPOLE GARD.

Remerciements au club des ES TROIS MOULINS pour leur accueil et prêt des installations de Bezouce.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président  
Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance  
Daniel OLIVET

